

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Chartier

ARTICLE 2 QUATER

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« des marchés financiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.